Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJETS DE GRAVIÈRES AU PIED DU JURA

Réponse à Franz Weber

Au nom de sa fondation Helvetia Nostra, M. Weber s'oppose à l'ouverture de trois importantes gravières à L'Isle, Apples et Montricher. Il est appuyé par un certain nombre d'habitants de la région. Lors d'une récente conférence de presse, M. Weber a lancé des accusations contre le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports. Le département réfute ces accusations, en rappelant que ces gravières seront nécessaires à l'approvisionnement du canton et que les projets du pied du Jura respectent la législation sur la protection de l'environnement.

Selon M. Weber, le percement des NLFA rendrait inutile l'ouverture de nouvelles gravières ou carrières, car il produira 20 millions de m3 de déblais d'excavation. Le chiffre est juste, mais M. Weber a omis les faits suivants :

les matériaux d'excavation des NLFA ne seront pas tous utilisables pour la construction : ils ne seront pas tous de bonne qualité; certains seront réutilisés pour les ouvrages eux-mêmes et d'autres devront être mis en décharge;

les matériaux des NLFA proviendront du Lötschberg, du Gothard et des tunnels d'appoint, dont celui du Ceneri, long de plus de 15 km. Pour des raisons évidentes de géographie et de transport, seuls les matériaux issus du tronçon sud du Lötschberg et évacués par trains vers le sud pourraient intéresser le canton de Vaud. Ce percement produira au total 3'315'000 m3 de matériaux dont 1'375'000 m3 comparables en qualité à ceux provenant des gravières projetées au Pied du Jura; cependant la moitié environ sera absorbée par l'ouvrage lui-même. Une quantité équivalente de matériaux de seconde qualité sera produite. Les matériaux de bonne qualité et de 2ème choix seront utilisés en priorité en Valais. Il est donc fort peu probable que des tonnages appréciables parviennent jusque dans notre canton;

les responsables du projet des NLFA ont sollicité le canton de Vaud uniquement pour trouver des sites de décharges et non des débouchés pour des matériaux de qualité.

Depuis plusieurs années, les réserves vaudoises de matériaux pour la construction diminuent : elles ont passé de 7 millions de m3 en 1991 à 5 millions de m3 en 1996, alors que la consommation actuelle dépasse 2 millions de m3 par an. La situation de l'approvisionnement devient précaire à moyen terme. En outre, depuis plusieurs années quelques centaines de milliers de m3 de graviers provenant des régions limitrophes de France alimentent le canton. Ceci pourrait cesser en raison d'une hausse possible des prix français ou à cause des nuisances dues aux transports routiers. Enfin, les questions liées aux nuisances engendrées par l'exploitation des trois gravières projetées ont été analysées soigneusement dans les études d'impact sur l'environnement. Celles-ci ont conclu que les projets respectent la législation sur l'environnement. La modification des limites des secteurs de protection des eaux résulte d'une étude visant à protéger les sources alimentant la région morgienne , indépendamment de toute pression des exploitants des gravières.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 octobre 1997

M. Jean-Luc Perret, Secrétaire général du DTPAT, 021/316 70 03